

Commune d'ORINCLES	Compte-rendu	Date 21 Février 2023 Lieu : mairie		
Secrétaire de séance :	Conseil Municipal			
Mme BEYT-CALMEL	-			

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 février, les membres composant le conseil municipal convoqués le13 février par Monsieur DUCLOS Serge, Maire, se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mmes Marie-Laure BEYT-CALMEL et Audrey LAGAUZERE. Mrs. Serge DUCLOS, Didier CENAC-LAGRAVE, Sébastien NOGUE, Christian JOUANOLOU, Laurent PENE, Clément MENGELLE, Joseph JANKOVIC. <u>Excusés</u>: Mrs Jérôme RIVERON et Laurent SOURIAC.

#### La séance est ouverte à 20H45

#### Ordre du jour :

- Approbation du Compte rendu du dernier conseil municipal.
- Vote Compte de Gestion Année 2022
- Vote Compte Administratif Année 2022
- Affectation du résultat de fonctionnement 2022
- ONF Coupes d'affouages
- Questions diverses.

## Approbation du CR du dernier CM

Approuvé à l'unanimité.

## - Vote Compte de Gestion - Année 2022.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DUCLOS Serge

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de

titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### Vote Compte Administratif - Année 2022.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CENAC-LAGRAVE Didier

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par DUCLOS Serge après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	45 808.56			69 539.69	45 808.56	69 539.69
Opérations exercice	117 556.50	109 128.33	110 270.31	180 183.08	227 826.81	289 311.41
Total	163 365.06	109 128.33	110 270.31	249 722.77	273 635.37	358 851.10
Résultat de clôture	54 236.73			139 452.46		85 215.73
Restes à réaliser	11 250.00	19 508.00			11 250.00	19 508.00
Total cumulé	65 486.73	19 508.00		139 452.46	11 250.00	104 723.73
Résultat définitif	45 978.73			139 452.46		93 473.73

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Affectation du résultat de fonctionnement 2022.

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2022, dont les résultats se présentent de la façon suivante :

## \*SECTION FONCTIONNEMENT\*

-résultat de l'exercice 2022 : 69.912,77 -résultat antérieur au 31.12.21 : 69.539,69

-résultat cumulé avant affectation : 139.452,46

#### \*SECTION INVESTISSEMENT\*

-résultat déficitaire 2022 - 8.428,17 -résultat déficitaire au 31.12.2021 : - 45.808,56

-résultat cumulé déficitaire à reporter au C/001 : - 54.236,73 -restes à réaliser Dépenses : - 11.250,00 -restes à réaliser Recettes : + 19.508,00

-résultat cumulé avec les restes à réaliser : 45.978,73

## Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la manière suivante :

-C/1068 « Excèdent de fonctionnement capitalisé » : 45.978,73 -C/002 » Excèdent de fonctionnement reporté » : 93.473,73

#### **INSCRIPTION BUDGET 2023:**

-C/001 recettes investissement :

-C/001 dépenses investissement : 54.236,73

-C/1068 recettes investissement: 45.978,73

-C/002 recettes fonctionnement : 93.473,73

-C/002 dépenses fonctionnement : /

# ONF/ COUPES D'AFFOUAGE

Le maire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

DECIDE la délivrance en bloc et sur pied en 2023 de la coupe affouagère des produits accidentels dans les parcelles 1,2 soit 10 lots.

Les lots seront attribués par tirage au sort, après inscription au secrétariat de la mairie.

ACCEPTE l'estimation de la coupe

DEMANDE que l'exploitation de la coupe soit faite par les affouagistes après partage par feu (ménage ou chef de famille) et sous la responsabilité des trois bénéficiaires solvables

FIXE le prix de la taxe affouagère à la somme de 12€ le m3.

FIXE le délai d'exploitation de la coupe affouagère au 30 janvier 2024, A défaut, les affouagistes seront considérés les avoir abandonnées, la vente sera poursuivie au profit de la commune.

ADOPTE le règlement d'affouage pour la forêt communale.

### **Questions diverses.**

• Présentation du site internet de la commune par madame BEYT-CALMEL

Fin de séance 22 H 45

Le MAIRE DUCLOS Serge